

## **INTER - COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU SAGE DES BASSINS VERSANTS DE L'HUISNE, DE LA SARTHE AMONT ET DE LA SARTHE AVAL**

### **SEANCE PLENIERE DU 7 FEVRIER 2025**

---

#### **COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

---

##### Ordre du jour

1. Rapport d'activité des Commissions locales de l'eau 2024.
2. Information sur le "décret SAGE".
3. SDAGE et PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 : Consultation sur les enjeux, le programme de travail, l'évaluation préliminaire des risques d'inondations et la liste des TRI.

**INTER CLE DES SAGE HUISNE, SARTHE AMONT ET SARTHE AVAL**

COLLEGE DES ELUS	Présent	Absent excusé	Mandat	CLE Huisne	CLE Sarthe amont	CLE Sarthe aval
Mme Anne BEAUCHEF, Conseil régional des Pays de la Loire		x		x	x	x
M. Francis BERARD, Syndicat bassin Haute Sarthe, Vice-président CLE SAM	x				x	
M. Olivier BERTOLINO, Comune de la Milesse	x				x	
M. Alain BESNIER, CdC Maine Cœur de Sarthe	x				x	
M. Stéphane BRUNET, CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	x				x	x
Mme Anick BRUNEAU, Conseil départemental de l'Orne		x		x		
M. Michel COUDER, Commune de Courcival	x				x	
M. Christophe COUDRAY, Commune de Moulin le Carbonnel	x				x	
M. Pascal DELPIERRE, Président de la CLE SAM		x	à Mme PAIN		x	
Mme Marie-Thérèse LEROUX, Conseil départemental de la Sarthe		x		x		
M. Daniel CHEVALIER, Conseil départemental de la Sarthe		x				x
M. Ronan DANIEL, commune de Coulorges sur Sarthe		x	à M. Rattier		x	
M. Joël DEMARGNE, commune de St Denis sur Sarthon		x	à M. Dubois (absent)		x	
M. Alain BARILLER, Régie des Eaux des Coëvrons	x					x
M. Marc BAUDRY, CdC Loué-Brûlon-Noyen		x				x
M. Stéphane COURPOTIN, Commune d'Arcisses		x		x		
M. Michel ODEAU, Président de la CLE Huisne	x			x		
M. Jacques BLONDET, Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme	x					x
M. Jean-Claude BOIZIAU, CdC du Pays Fléchois		x				x
M. Jean-Yves BOURGE, CdC Orée de Bercé-Belinois	x					x
M. Abdelmajid EL ARRASSE, Ville du Mans	x			x		x
M. Pascal CHAUVEAU, CdC du Sud-Est Manceau	x					x
M. Emmanuel BOIS, Ville de La Ferté-Bernard	x			x		
M. Jean-Claude LECOMTE, Commune de Thorigné-sur-Dué		x		x		
Mme Marthe CHRETIEN, Commune de La Bazouge de Chéméré		x				x
M. Bruno CORBIN, Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié	x					x
M. Antoine d'AMECOURT, Président de la CLE Sarthe Aval	x					x
Mme Adélaïde DEJARDIN, Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe	x				x	x
Mme Delphine DELAHAYE, Commune de La Suze sur Sarthe	x					x
M. Marc-Antoine DRIANCOURT Marc-Antoine, CdC Vallées du Haut Anjou	x					x
M. Michel GUY, Commune de la Guerche	x				x	
M. Christophe MASSÉ, Commune de Coulaines	x				x	
M. Jean-Yves MESNIL, Commune de Sablons-sur-Huisne		x		x		
M. Michel HEROUIN, Commune de Belforêt-en-Perche		x		x		
M. Dominique PLESSIS, Commune de Val-au-Perche		x		x		
M. Marc FRONTEAU, Syndicat Mixte Vègre, Deux-Fontes et Gée	x					x
M. Philippe GAGNOT, Syndicat du bassin de l'Orne Saosnoise		x			x	
M. Gérard LAMBERT, Commune de Téloché	x					x

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE**

1 Place Saint Léonard · 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 · [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

Mme Sylvie LECOURT, CdC Anjou Loir Sarthe		x	A M. Driancourt			x
M. Marcel MORTREAU, Le Mans Métropole	x			x	x	
Mme Christelle MOUSSAY, C. dep 53, Vice-présidente de la CLE SAM					x	
Mme Florence PAIN, Le mans Métropole, Vice-présidente de la CLE SAM	x				x	
M. Pierre PATERNE, Commune de Bouessay,	x					x
M. Xavier SEIGNEURET, CdC des Coëvrons	x					x
M. Xavier GOUTTE, CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	x			x	x	
M. Daniel CHEVEE, CdC Coeur de Perche		x	A M. Odeau	x		
Mme la Présidente du Parc naturel régional du Perche		x		x		
M. Didier RATTIER, CdC Vallée de la Haute Sarthe	x				x	
M. Rémy RILLET, Syndicat départemental de l'Eau de l'Orne		x	à M. Rattier			
M. Philippe RUHLMANN, CdC du Perche		x		x		
M. Alain COURTABESSIS, CdC Le Gesnois Bilurien		x		x		
M. André FROGER, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe		x		x		
M. Maurice VAVASSEUR, Commune de Ballon-St-Mars	x				x	
M. Pierre VOGT, Conseil régional de Normandie	x			x	x	

#### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard · 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 · [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

COLLEGE DES USAGERS	Présent	Absent excusé	Mandat	CLE Huisne	CLE Sarthe amont	CLE Sarthe aval
CCI des Portes de Normandie: M. Raynald HOMMET	x			x	x	
CCI des Pays de la Loire : M. Hervé BRYJA	x			x	x	x
Chambre d'agriculture de l'Orne : M. Nicolas TISON	x			x		
Chambre d'agriculture de l'Orne : M. Florian PAPIN	x				x	
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir : M. Michel PLOVIE		x	A M. Tison	x		
Chambre d'agriculture de la Sarthe : Mme Catherine SCHAEPELINCK	x			x	x	
Chambre d'agriculture de la Sarthe : M. Michel DAUTON	x					x
Chambre d'agriculture de la Mayenne		x	Mandat pour Chambre d'agri 72 sur la CLE SAV			x
CIVAM AD 72 : M. Anthony VASSEUR	x				x	
UNICEM des Pays de la Loire : Mme Océane ZUBA	x					x
UNICEM des Pays de la Loire : M. Vincent PAJOT	x			x		
Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe : Mme Isabelle CHIARAMONTI	x					x
Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe : Mme. Françoise COSSONNEAU	x			x		
Association des Moulins de l'Orne : M. André QUIBLIER	x			x		
Association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges : M. Paul-Henry DE VITTON		x	Mandat donné à ASMR 72			x
France Nature Environnement – Sarthe : M. Jean-Christophe GAVALLET	x			x	x	
France Nature Environnement – Sarthe : M. Ronan D'HERVE	x					x
France Environnement Mayenne : Mme Isabelle DREYFUS	x				x	
Association Faune et Flore de l'Orne : M. Eric MARTIN	x			x	x	
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne : M. Fabien ANGOT	x					x
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine-et-Loire		x	Mandat pour la FDPPMA 72			x
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe : M. Jean-Marc VAULEE	x			x	x	x
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Orne : M. Jean-Paul DORON	x				x	
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Orne : M. Gérard BEAUMONT	x			x		
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir : M. Pierre FETTER	x			x		
FRANSYLV Sarthe : Mme Sophie de MONTALEMBERT	x			x		
UFC Que Choisir de la Sarthe : M. Alain ANDRE	x			x		
UFC Que Choisir de la Sarthe : M. Daniel GALLOYER	x				x	
UFC Que Choisir de la Sarthe : M. Michel PILTE	x					x
ADPSQI du Mans : M. Michel RIOUX	x			x		x
ADPSQI du Mans : M. Christian LECOMTE	x				x	
Groupement des Agriculteurs Bio de la Sarthe : GOUFFIER Sandrine	x					x

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard · 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 · [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

COLLEGE DE L'ETAT	Présent	Absent excusé	Mandat	CLE Huisne	CLE Sarthe amont	CLE Sarthe aval
Préfecture de la Région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne		x		x	x	x
Préfecture d'Eure-et-Loir		x		x		
Préfecture de l'Orne		x		x		
Préfecture de la Sarthe		x		x	x	x
Préfecture de la Mayenne		x				x
Préfecture de Maine-et-Loire		x				x
DDT de l'Orne : M. Adrien PICCO		x	A DDT de la Sarthe	x	x	
DDT de la Sarthe : M. Sylvain HAYE	x			x	x	x
DDT de la Mayenne		x				x
DDT de Maine-et-Loire		x				x
Agence Régionale de la Santé (ARS)		x		x		x
Centre Régional des Propriétés Forestières (CRPF)		x			x	x
DREAL Pays de la Loire : Mme Camille BURDIN	x			x	x	x
DREAL de Normandie : Mme Mélissa MACE		x		x		
Office Français de Biodiversité (OFB) : M. Thibaut LARDUINAT	x			x	x	x
Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) : M. Vincent TRAN	x				x	x
Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) : M. Pascal BONIOU	x			x		

**Assistaient également à la réunion (non-membre de CLE)**

Mme Marion MOINEAU (Chambre d'agriculture de la Sarthe)

M. Florian DELAUNAY (Chambre d'agriculture de la Sarthe)

M. Régis VECRIN (Chambre d'agriculture Normandie – Orne)

Mme Élodie BELLARD (Groupement des Agriculteurs Bio de la Sarthe)

Mme Julie STEIN (EPTB Sarthe)

M. Romain BARBE (EPTB Sarthe)

M. Vincent IGELNICK (EPTB Sarthe)

M. Eric Le BORGNE (EPTB Sarthe)

M. Vincent TOREAU (EPTB Sarthe)

M. d'AMECOURT et M. ODEAU ouvrent la séance et remercient l'ensemble des participants. Mme PAIN, Vice-présidente de la CLE Sarthe amont, excuse l'absence de M. DELPIERRE, qui a eu un empêchement de dernière minute.

**Ordre du jour n°1: Rapport d'activité des Commissions locales de l'eau 2024.**

*Cf. diaporama de séance.*

Une synthèse de l'activité 2024 des Commissions locales de l'eau est présenté par les animateurs respectifs des CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval, M. TOREAU, M. LE BORGNE et Mme STEIN. Par ailleurs, un point d'information est aussi fait sur les missions supports des CLE et autres missions de l'EPTB.

S'agissant de la transformation du Syndicat du Bassin de la Sarthe en établissement public territorial de bassin, M. DORON est surpris qu'une partie de la taxe GEMAPI puisse être affectée au fonctionnement de l'EPTB. Selon lui, l'objet de la taxe est de permettre la réalisation d'actions concrètes. M. TOREAU répond que cette possibilité était une expérimentation nationale et qu'à ce jour cela n'a pas été établi sur le bassin de la Sarthe. M. BERARD donne l'exemple de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche qui adhère à la fois à l'EPTB Sarthe et au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (structure GEMAPI). La participation de la communauté de communes à l'EPTB représente 0,08 €/hab. et celle au SBHS, plus de 3€/hab.

A la remarque de M. RIOUX concernant l'absence de soirée-débat organisée sur le TRI du Mans dans le cadre des 30 ans des inondations de 1995, M. BARBE indique que la commune d'Arnage n'a pas pu répondre favorablement à la demande de l'EPTB et qu'en parallèle la commune de Moncé-en-Belin était très intéressée pour accueillir une des soirées-débat. Par ailleurs, le 14/10/2024, le temps d'échange organisé avec Le Mans Métropole, dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience a réuni plus d'une centaine de personnes, soirée au cours de laquelle l'exposition réalisée était présentée. M. DORON revient sur les inondations qui ont touché le secteur de Nogent-le-Rotrou en octobre 2024 et remarque que la retenue de Margon n'a pas pu les empêcher. Il souhaite que les questions d'érosion et de ruissellement soient étudiées et qu'il ne faut pas laisser croire que la technique va régler tous les problèmes. M. BARBE explique que les solutions fondées sur la nature sont aujourd'hui au centre des volontés d'action.

M. MARTIN s'interroge sur le fait que ni la Région Normandie, ni le Conseil départemental de l'Orne ne figurent comme partenaires financiers de l'EPTB. M. TOREAU explique que ces deux collectivités se sont progressivement désengagées des questions de planification autour de la gestion de l'eau.

Aucune autre remarque n'est apportée, les rapports d'activité des CLE sont validés.

**Ordre du jour n°2: Information sur le décret SAGE.**

*Cf. synthèse jointe au présent compte-rendu.*

M. TOREAU présente les grandes lignes du décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 qui vise à moderniser les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Son objectif est de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des SAGE et dans le fonctionnement des CLE. Afin de garantir l'opérationnalité des schémas, en améliorant notamment leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires, le décret apporte aussi des modifications au code de l'urbanisme. S'agissant du fonctionnement des CLE, M. TOREAU indique que les cellules d'animation proposeront des règles de fonctionnement analogues pour les trois CLE.

**Ordre du jour n°3: SDAGE et PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 : Consultation sur les enjeux, le programme de travail, l'évaluation préliminaire des risques d'inondations et la liste des TRI.**

*CF. diaporama de séance.*

**1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne 2028-2033**

**Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- Le SDAGE actuel (2022-2027) dispose d'une page en introduction qui fait état de la nécessaire prise en compte du changement climatique dans les politiques de l'eau. Pour le prochain SDAGE (2028-2033), il est proposé qu'il s'agisse d'un enjeu à part entière.
- Les CLE, avec leurs pluralités sont déjà des instances où ces éléments de modifications et d'adaptations sont pris en compte.
- Pour Sarthe aval, Le PTGE a largement travaillé sur ces questions et sur Sarthe amont, qui est en cours de révision, 2 des 4 nouveaux objectifs du SAGE utilisent le terme résilience.
- L'EPTB de la Sarthe dispose de compétences internes, d'outils et d'études permettant aux 2 CLE de mieux appréhender cet enjeu. Il est également à noter que l'EPTB a été sollicité pour participer au groupe de travail européen Gov4Water, dont l'objectif est d'échanger les expériences pour s'adapter au mieux au réchauffement mondial.

M. MARTIN s'interroge sur la prise en compte du lien entre l'effondrement de la biodiversité des milieux aquatiques avec la qualité de l'eau. M. TRAN répond par l'affirmative.

M. LAMBERT souhaite connaitre la définition d'acceptabilité sociale. M. TRAN déclare que l'objectif est de s'assurer que les projets sont adaptés au territoire et que les habitants se les approprient. Un besoin d'acculturation des thématiques de l'eau doit ainsi être développé.

M. TISON indique qu'il serait souhaitable de ne pas lier le réchauffement climatique qu'aux sécheresses mais aussi aux excès d'eau, qui impactent de la même manière les usages économiques comme l'agriculture.

M. LE BORGNE répond que les effets du réchauffement climatique sont en effet multiples et qu'il est nécessaire de les considérer dans leurs globalités. Il reprend l'exemple des inondations de juin 2018 et de la « sécheresse » de l'été 2019 sur des territoires identiques, où des interventions spécifiques auraient été contre productives. Le SAGE et la CLE ont cette capacité de prise de hauteur, qui semble indispensable pour correctement appréhender les actions à mener face au réchauffement climatique.

M. DORON indique qu'on ne peut pas parler des excès d'eau sans parler du sol. Ainsi, pour être cohérent, il est nécessaire de mieux préserver les zones humides.

### **Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- Les réseaux de suivi de la qualité des eaux ont pu s'étoffer ces 10 dernières années sur les petits cours d'eau mais il est aussi constaté une diminution des fréquences de prélèvements, rendant vraisemblablement moins objectif la définition de l'état des lieux.
- Les études menées par l'EPTB de la Sarthe mettent en avant des difficultés de plus en plus accrues pour disposer de données, souvent du fait de la protection des données personnelles, rendant ainsi les résultats des études davantage sujette à controverse.
- Il est régulièrement mis en avant la nécessité de sensibiliser et communiquer auprès des jeunes qui se forment vers les métiers liés à l'agriculture, alors que le nouveau programme financier de l'Agence de l'Eau ne permet plus cet accompagnement.
- L'EPTB de la Sarthe est engagé dans ce volet connaissance et communication en organisant régulièrement des journées d'échanges et en proposant d'accompagner au mieux les divers acteurs du territoire.

Mme MOUSSAY entend qu'il est souhaité en priorité de sensibiliser les élus. Néanmoins, elle estime que grand public et scolaires doivent également être sensibilisés si l'on souhaite une appropriation des politiques publiques. Des liens avec des structures comme les parcs naturels régionaux pourraient ainsi être envisagés.

### **Enjeu 3 : Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- L'EPTB Sarthe a bien pour but une vision globale à l'échelle de bassin-versant, échelle cohérente pour la gestion de l'eau. En pilotant 3 SAGE, 1 PTGE et 1 PAPI, il garantit cette cohérence entre tous ces schémas de planification au sein du même du bassin de la Sarthe. Et il s'assure également de la cohérence d'application dans tous les autres outils de territoire : documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT) mais aussi Plans Alimentaire et Agricole Territoriaux (PAAT)...

## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE**

1 Place Saint Léonard · 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 · [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

- L'organisation de l'EPTB Sarthe a été pensée pour optimiser les moyens et ressources en permettant des mutualisations, notamment entre les 3 SAGE (moyens humains notamment, mais aussi la gouvernance avec les réunions en inter-CLE, voire des avis inter-SAGE sur des projets). C'est un gain financier pour le territoire, et une garantie de lien entre les schémas de planification.
- Pour la gestion quantitative, un PTGE est présent sur l'un des trois SAGE (Sarthe aval). Néanmoins, l'organisation locale a bien souhaité conserver le pouvoir des Commissions Locales de l'eau (importance de l'outil SAGE) qui pilote in fine après le comité de pilotage mis en place (CLE élargie). Cet outil PTGE n'étant pas nécessaire partout, les autres territoires travaillent tout de même sur cette question quantitative, avec la CLE en lieu et place lorsqu'elle fonctionne bien et est historiquement identifiée sur le territoire. Cette gouvernance en privilégiant la CLE est primordiale pour une adhésion à la concertation et aux actions mises en œuvre par la suite.
- Enfin, pour la mise en œuvre, l'EPTB coordonne plusieurs contrats de financement (« CT-EAU ou Accord de territoire). Ceci permet l'articulation, le partage d'expérience, entre l'ensemble des maîtres d'ouvrages du bassin de la Sarthe. Un lien est également présent avec les contrats opérationnels des territoires voisins afin de viser même une cohérence à l'échelle du bassin versant de la Maine.

M. DAUTON appuie la nécessité de s'appuyer sur cette instance de concertation qu'est la CLE quand celle-ci fonctionne bien, il ne faut pas que d'autres instances la freine dans ses travaux. L'exemple du PTGE Sarthe aval est donné, difficulté des outils étatiques face au libre fonctionnement des CLE.

> M. D'AMECOURT confirme que la réglementation change et ne doit pas ralentir les travaux des CLE lorsque la volonté locale issue de la concertation est présente sans point de blocage sur le territoire.

> M. LE BORGNE indique qu'il en est de même sur Sarthe amont et qu'il est en effet nécessaire que les politiques publiques s'accordent sur leurs objectifs.

M. RIOUX exprime le besoin d'une gouvernance qui prenne en compte la lutte contre les inondations, car difficulté de lien entre CLE et instances du PAPI quand il est présent.

> M. D'AMECOURT confirme que malgré cette difficulté, les SAGE intègrent bien les deux parties prenantes de l'excès et du manque d'eau. Les inondés sont représentés dans les CLE également.

#### **Enjeu 4 : La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- L'enjeu de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques est le cœur des enjeux des 3 SAGE portés par l'EPTB Sarthe.
- Il semble primordial d'ouvrir cet enjeu à des démarches plus transversales, en travaillant par exemple conjointement sur les volets biodiversités, qualité de l'eau et quantité (excès et déficit).
- Les solutions fondées sur la nature permettent de répondre totalement à cette nécessaire transversalité.
- Depuis maintenant de nombreuses années, les CLE Huisne et Sarthe amont participent aux travaux des acteurs agricoles sur la préservation des sols et il doit être salué le fait d'intégrer cet élément au sein du SDAGE Loire Bretagne.

M. RIOUX estime que les arasements de merlons de curage n'ont qu'un impact limité sur la réduction du risque d'inondation et souhaiterait connaître les volumes précis ainsi stocké temporairement. M. BARBE répond qu'il est estimé une rétention des zones d'expansion des crues en amont d'Alençon d'environ 3 millions de m<sup>3</sup>.

M. BERARD fait part de l'expérience de son syndicat qui a pu démontrer que ces zones d'expansion des crues permettent d'aplanir la courbe de crue pendant environ 10h, permettant ainsi à l'agglomération d'Alençon de disposer d'un peu de temps supplémentaire pour protéger sa population et ses équipements.

M. QUIBLIER s'interroge sur les abaissements des lignes d'eau suite à l'arasement des ouvrages qui risque d'aller à l'encontre de la piste d'action n°3 qui est de préserver les zones humides. M. LE BORGNE répond qu'une attention particulière est à observer sur le lien présence des ouvrages hydrauliques et zones humides. Une étude dénommée CEZURE réalisée en 2015 sur le bassin Loire-Bretagne a pu mettre en avant que le maintien d'une ligne d'eau par un ouvrage ne soit pas si évident et bon nombre de paramètres pouvaient influer (voir rapport CEZURES).

M. MARTIN fait part des pratiques encore réalisées sur les têtes de bassin versant participant à l'altération de la qualité des eaux. M. LE BORGNE indique que ces constats sont bien à mettre en parallèle avec les sols, comme le préconise le futur SDAGE via ses enjeux.

M. TISON regrette que pour cet enjeu, qu'il n'y ait pas de lien avec les enjeux économiques. En effet, les agriculteurs ont conscience de l'intérêt général de ces zones humides mais ne peuvent être les seuls à en assumer la charge (de maintien et d'entretien).

M. DORON demande que l'on arrête d'opposer l'environnement à l'économie.

### **Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- De nombreuses actions sont d'ores et déjà mises en place sur le bassin de la Sarthe concernant la sobriété via un système multi-acteurs et multithématiques. Par exemple :
  - o Le CD72 fournit des récupérateurs d'eau pluvial aux particuliers.
  - o Le CD 53 accompagne les collectivités avec des outils de sensibilisation « infiltr'eau ». De même, le CD 49 dispose de maquettes d'infiltration des eaux pluviales pour informer les élus et les scolaires.
  - o L'EPTB Sarthe, via les CAUE, forme les communes (élus et agents) au changement de pratique sur le fleurissement économique en eau des espaces verts et fleuris. Les riverains sont également associés en vue d'une meilleure acceptabilité à cette adaptation aux enjeux du dérèglement climatique.
  - o L'EPTB aide également l'UFC Que Choisir à déployer leurs « rdv conso » afin de sensibiliser les particuliers.
- Au-delà de ce côté opérationnel, le rôle principal de l'EPTB Sarthe est d'améliorer la connaissance quantitative pour la gestion dite « structurelle » (planification à long terme sur le territoire en fonction des projections climatiques) :
  - o Planification globale (solidarité amont/aval, priorisation des usages) : études des Volumes prélevables (exemple de l'étude « HMUC » sur Sarthe amont) répartis par usage avec trajectoire de convergence et de sobriété en réflexion à l'échelle du bassin Sarthe.
  - o Effort de tous les usages, et concertation collective pour y arriver (exemple du PTGE sur Sarthe aval)
  - o Accompagnement à la réorganisation des usagers du territoire face aux prélèvements : exemple de la gestion collective de l'irrigation (« OUGC » sur Sarthe aval)
- L'EPTB Sarthe s'investit également pour assurer la cohérence de ces résultats d'études avec la gestion « conjoncturelle » (gestion de crise notamment) : consultation pour avis, harmonisation interdépartementale à l'échelle d'un SAGE...
- L'EPTB est aussi présent pour faire le lien avec les captages d'eau potable prioritaires, usage mis en avant par ces enjeux du SDAGE.

M. LAMBERT précise qu'il y a aussi en cours des projets locaux de renaturation des espaces publics et écoles (projet OASIS).

M. PAJOT s'interroger sur la réglementation sanitaire qui peut parfois bloquer les idées de réutilisation de l'eau potable pour les toilettes et laver le linge. Mme STEIN précise en effet que cette réglementation vise à s'assouplir, sauf pour les établissements à risque sanitaire, par exemple les hôpitaux et les écoles maternelles notamment. M. GAVALLET précise qu'il faut faire attention à l'idée de « réutilisation globale des eaux » sur nos bassins où il est nécessaire de bien restituer l'eau pour les besoins des milieux également (différent des zones littorales).

M. CHAUVEAU trouve qu'il est dommage que les études quantitatives sur la Sarthe se basent uniquement sur les eaux de surface, et manquent d'information sur les eaux souterraines. M. LE BORGNE précise que les eaux souterraines en lien avec les eaux de surface (nappes d'accompagnement des cours d'eau) font bien partie des études actuelles. Mais effectivement du fait d'un manque de données, pas de travail aujourd'hui sur les nappes captives profondes. Il conviendra d'améliorer la connaissance sur ce point.

M. MARTIN souligne l'importance des haies, même sur le volet quantitatif.

## **Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- Sur les pollutions ponctuelles, il existe désormais une banque de données sur les polluants éternels et les micropolluants mais pas ou peu de prise en compte aujourd'hui. Le SDAGE propose de mieux les suivre, de les limiter les molécules les plus dangereuses en les supprimant du marché ou de favoriser les circuits fermés pour les industriels...
- Il est proposé de davantage accompagner les Personnes Responsables de la Production ou la Distribution de l'Eau (PRPDE) à la gestion préventive de la ressource en eau.
- La conjoncture (locale, nationale, européenne et mondiale) actuelle doit être considérée tout en s'accordant sur ce qui est souhaité sur un territoire. Il semble compliqué d'avancer sur les enjeux des captages en eau potable prioritaire si l'on oppose constamment qualité de l'eau et souveraineté alimentaire.
- Les solutions fondées sur la nature et les infrastructures agro écologiques semblent être les leviers d'actions les plus pertinents pour agir sur le volet qualitatif

Mme DELAHAYE souhaite que l'on ne pointe pas toujours du doigt le monde agricole concernant les problèmes de qualité des eaux et que les pollutions sont aussi médicamenteuses.

M. QUIBLIER demande à ce dans les pollutions ponctuelles, on y intègre également les métaux lourds, qui, selon lui, influent majoritairement sur la qualité des eaux

M. d'AMECOURT rappelle que prochainement, il ne sera plus possible d'utiliser de l'eau potable pour la protection incendie et qu'il va être nécessaire de l'anticiper en créant des retenues.

M. DORON fait part de son inquiétude vis-à-vis de la qualité de l'eau potable sur la majorité des territoires et des mesures urgentes à réaliser sur les aires d'alimentation de captage prioritaires ?

## **Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines**

Éléments mis en avant par les animateurs de CLE :

- Aucune remarque ou proposition n'a été émise par les animateurs de CLE sur cet enjeu qui ne concerne pas directement le territoire du bassin de la Sarthe.

M. TRAN rappelle que même si le bassin versant de la Sarthe n'est pas concerné directement par l'enjeu littoral du SDAGE, la solidarité amont, via les actions que mènent les acteurs locaux, permet d'accompagner l'aval et donc le littoral.

A l'issue de la présentation M. DAUTON indique que la chambre d'agriculture a travaillé sur les questions importantes qui ont été transformées en enjeux. Le pilier économie du triptyque du développement durable n'est pas suffisamment mis en avant. Les chambres d'agriculture sont donc défavorables à ce qui est soumis à la consultation. Un courrier de la chambre régionale des Pays de la Loire, co-signés des représentants siégeant dans les CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne est transmis aux présidents de CLE. M. DORON explique que les avis consulaires ou personnels peuvent être adressés directement via les formulaires en ligne mis en place dans le cadre de cette consultation. M. DAUTON précise qu'il n'y a pas de volonté de « prendre en otage » les CLE. Les chambres d'agriculture siégeant aussi au Comité de bassin, elles ne peuvent avoir une position différente en CLE.

M. d'AMECOURT retient qu'il n'y a pas eu d'opposition notable sur l'ensemble des points présentés et que la majorité des membres est favorable à ce qui a été détaillé.

## 2. PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 : Évaluation préliminaire des risques d'inondations et liste des TRI.

### Enjeu 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues ?)

Éléments mis en avant par l'EPTB Sarthe :

- Le renforcement des dispositifs de gouvernance est un enjeu majeur sur le territoire du bassin de la Sarthe. La concertation réalisée dans le cadre de la démarche PAPI et la révision de la SLGRI qui s'opérera à court terme participent à répondre à cet objectif.
- La stratégie définie et validée dans le cadre du PAPI Sarthe vise à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et politiques publiques localement.
- Les travaux menés par l'EPTB Sarthe sur la clarification entre la GEMA et la Pi (groupe de travail créé en 2024) ont pour but d'éclairer les structures concernées dans l'exercice de leur compétence et donc de les professionnaliser.

M. RIOUX regrette que les compétences GEMA et PI soient dissociées au sein des structures locales. Il indique que l'EPTB Sarthe est en mesure de mener des actions d'intérêt général à l'échelle du bassin de la Sarthe et que se limiter aux actions des structures locales n'est pas acceptable.

M. BARBE précise que l'EPTB Sarthe a en charge la planification de la prévention des inondations et qu'il veille à la cohérence des actions menées en ayant une vision globale sur le bassin.

### Enjeu 2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Éléments mis en avant par l'EPTB Sarthe :

- La prise en compte de l'impact attendu du changement climatique dans les outils de gestion du risque inondation et d'aménagement du territoire doit être encouragée. Localement, les PPRI qui doivent être révisés intègrent maintenant la prise en compte de l'aléa ruissellement et d'événements extrêmes.
- L'EPTB Sarthe est sollicité pour fournir des données sur des problématiques d'inondation (cartographies de zones inondables, axes de ruissellement etc.) dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme. La mise en réseau avec les structures porteuses de SCoT doit être poursuivie.
- Le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature en lien avec le changement climatique est un objectif identifié dans la stratégie du PAPI Sarthe. De nombreuses actions, réalisées par les structures GEMAPI, vont dans ce sens sur le bassin versant (remobilisation de zones d'expansion des crues, travaux hydromorphologiques, aménagement de versant etc.).

M. RIOUX s'interroge sur la notion de solution fondées sur la nature et les gains induits par la mise en place de ces actions sur les hauteurs d'eau au niveau de l'agglomération du Mans. M. BARBE précise que les gains au niveau de l'agglomération du Mans ne peuvent être communiqués car il s'agit d'actions diffuses dont l'efficacité est prouvée mais non mesurée à cette échelle.

M. RIOUX regrette que les autres types d'actions comme la mise en place d'ouvrages de protection ne soient plus étudiés.

M. BARBE précise que ces actions ne sont pas exclues mais que celles-ci sont encouragées en derniers recours lorsque leur coût n'est pas disproportionné par rapport aux enjeux (cf. PGRI).

### **Enjeu 3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?**

Éléments mis en avant par l'EPTB Sarthe :

- L'amélioration de la connaissance est nécessaire pour pouvoir planifier et organiser les interventions de prévention et de gestion de crise. L'EPTB travaille aujourd'hui à la réalisation d'un diagnostic précis de la vulnérabilité du bassin selon le référentiel national en développant l'outil AGIRISK avec le CEREMA.
- Les études réalisées à l'échelle de sous-bassins versants sur des problématiques de ruissellement permettent de comprendre finement ces phénomènes et d'orienter des actions pertinentes pour tenter de les limiter. Dans la démarche PAPI, 7 bassins versants sont à l'étude.
- D'autres actions comme la modélisation des voies de ruissellement à l'échelle du bassin de la Sarthe sont en cours de réalisation et permettront de mieux comprendre ce phénomène.
- L'EPTB Sarthe s'attache à partager l'évolution de la connaissance avec les différents acteurs concernés.

### **Enjeu 4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?**

Éléments mis en avant par l'EPTB Sarthe :

- La journée nationale de la résilience doit être considérée comme une opportunité pour communiquer autour du risque inondation. Dans ce cadre, l'EPTB Sarthe souhaite mener des projets ambitieux. En 2024, une centaine de personnes a pu être sensibilisée à la démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations.
- Adapter les communications en fonction des publics visés est un objectif recherché. Différents publics sont visés dans le cadre de la démarche sensibilisation du PAPI. En effet, une démarche de sensibilisation des scolaires (collèges, lycées) est actuellement en cours de réalisation alors que le grand public est lui ciblé dans le cadre de l'évènement organisé en mémoire des inondations de 1995.
- Un plan de sensibilisation/communication sera mis en place pour la mise en œuvre du PAPI complet sur une période de 6 ans à compter de 2026.

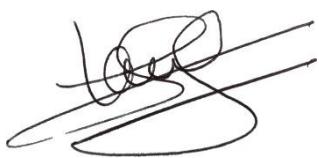
En complément des actions citées lors de la présentation de ces quatre enjeux, Mme PAIN souligne l'importance de travailler sur la préservation des réseaux de haies qui participent activement à la régulation des flux sur les versants.

### **Synthèse**

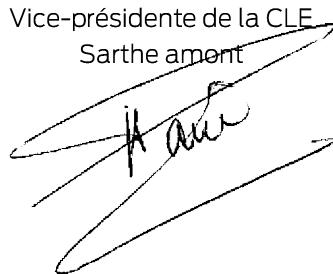
Les enjeux identifiés par le PGRI n'appellent pas de remarques particulières et sont déjà bien intégrés dans les démarches locales sur le bassin versant de la Sarthe. Un point d'attention est apporté sur le fait que le risque ruissellement n'est pas pris en compte actuellement dans le TRI (Territoire à Risques Importants) du Mans et la SLGRI alors que la problématique est clairement identifiée sur le bassin versant et étudiée via le PAPI.

Aucune autre question n'est soulevée. La séance est levée à 12h30.

**Michel Odeau**  
Président de la CLE Huisne



**Florence Pain**  
Vice-présidente de la CLE  
Sarthe amont



**Antoine d'Amécourt**  
Président de la CLE  
Sarthe aval

